



SECTION ESCALADE

COURS ENCADRES 2023/2024

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

- *Chaque préinscription doit être accompagnée d'un acompte de 40€.* En cas d'annulation de la réservation, aucun remboursement ne sera dû.

Fin juillet nous mettrons en ligne (www.ascpa.eu – onglet « adhésion ») le dossier d'inscription 2023/2024. Les documents seront à nous remettre début septembre, il s'agit de :

- La fiche d'inscription
- L'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance de la FFME (« bulletin n°1 d'adhésion »)

- LES ACOMPTES SERONT DETRUIES A RECEPTION DE LA TOTALITE DU REGLEMENT LORS DE L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- Les règlements par carte bancaire ou chèque-vacances seront possibles directement au secrétariat. L'envoi par courrier avec un règlement par chèque est possible. Les encaissements seront effectués entre octobre et fin décembre.

Vous avez la possibilité de payer en 3 fois (octobre, novembre et décembre) ; les chèques seront remis en même temps.

- **Reprise des cours : la semaine du 18 au 22 septembre 2023.**

✂ ✂ ----- coupon-réponse -----

SECTION ESCALADE 2023/2024

DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX MEMBRES

NOM : _____ Prénom du jeune : _____

Date de naissance : ____/____/____ E-Mail : _____

Portable parent : ____/____/____/____/____

Débutant : oui si non, niveau de pratique : _____

Fait à _____, le _____

Signature :